

## Maltraitance envers les aînés : un état des lieux

### À découvrir dans cette analyse

Le sujet de cette analyse n'est pas particulièrement original : il a déjà été évoqué à maintes reprises. La raison pour laquelle nous avons décidé d'en reparler est simple : le phénomène de la maltraitance, bien que largement étudié, n'est à notre sens pas encore suffisamment connu de tous. Pour pouvoir repérer et stopper les situations de maltraitance, il faut savoir de quoi il s'agit. Cette analyse propose un bref état des lieux qui – nous l'espérons – devrait y aider.

### Questions pour lancer et/ou prolonger la réflexion

- À quel point la maltraitance envers les aînés est-elle répandue ?
- Quels sont les aînés qui sont le plus victimes de maltraitance ?
- Le personnel de soin est-il à l'origine de la majorité de la maltraitance ?
- Où prend place la maltraitance ?
- Quelles sont les formes les plus courantes de maltraitance ?
- Quels sont les facteurs qui augmentent le risque de maltraitance ?

### Thèmes

- Maltraitance
- Négligence
- Maisons de repos
- Relations familiales

Pendant que vous lisez ces lignes, des aînés sont maltraités. Sans doute pas très loin de vous, et pas forcément par les personnes que vous pensez les plus susceptibles d'être maltraitantes. En effet, la maltraitance des aînés, bien qu'elle soit étudiée et recensée depuis des années, continue d'être mal connue et sujette à beaucoup d'a priori simplistes. La maltraitance envers les aînés est un phénomène multifacette et multifactoriel. Dans cette analyse, nous tenterons d'en dresser un portrait fidèle, chiffres à l'appui. Pour faire voler en éclats les idées fausses à son égard.

### Qu'est-ce que la maltraitance, et quelle est son ampleur ?

Le Conseil de l'Europe définit la maltraitance comme étant « *tout acte ou omission, commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière* ». Le dictionnaire regorge par ailleurs de termes qui peuvent désigner la maltraitance : abus, négligences, mauvais traitements, violences, sévices, etc. (Berg et coll., 2005).

Il n'est pas évident de déterminer la prévalence de la maltraitance envers les aînés. La compilation de différentes sources d'information indique que 4 à 6 % des aînés seraient maltraités, soit environ un aîné sur vingt (Berg et coll., 2005 ; Bond & Butler, 2013 ; Cooper et coll., 2008 ; Durocher et coll., 2000, cités par Plamondon, 2007 ; Pillemer, K., & Finkelhor, 1988 ; Van Rompaey, 2003).

### Qui sont les victimes et les auteurs de la maltraitance ?

Les victimes de maltraitance ont majoritairement plus de 80 ans (58 % des appels ; Respect Seniors,

2014) et rarement moins de 70 ans (16 % des appels ; Respect Seniors, 2014). Elles sont quatre fois plus souvent des femmes.

Selon les chiffres de Respect Seniors (2014), l'auteur de la maltraitance est, dans la majorité des cas (64,4 %), un membre de la famille (dans 39,9 % des cas, un enfant ; dans 12,3 % des cas, le conjoint). Viendraient ensuite les professionnels, en institution ou non (24,6 % des cas). Quelque 9 % des cas de maltraitance seraient le fait d'autres personnes. Ces chiffres sont en cohérence avec ceux rapportés par Scolas et Makhlouf (2010) selon lesquels « selon les études, les enfants seraient les maltraitants dans 30 à 33 % des cas, les conjoints dans 14 à 15 % et les autres parents dans 13 à 20 % ».

### **Où prend place la maltraitance ?**

Selon l'Association Allô Maltraitance des personnes âgées, on peut estimer que 30 % de la maltraitance à l'égard des personnes âgées a lieu en institution, et 70 % au domicile (Van Rompaey, 2003 ; Moulias et coll., 2010). Des chiffres du même ordre ont été récoltés par Respect Seniors (2014) : 26,55 % des appels concernent des aînés en institution, et 73,22 % des appels proviennent d'aînés vivant à leur domicile.

On peut noter qu'il est assez naturel que la majorité des situations de maltraitance se déroulent au domicile : c'est là que vit la très grande majorité des aînés. En revanche, cette forme de maltraitance est généralement beaucoup moins médiatisée que la maltraitance observée en maison de repos.

Il faut noter que le lieu où a lieu la maltraitance n'est pas indicateur de l'auteur de la maltraitance : ce n'est pas parce que l'aîné réside en institution que la maltraitance est commise par un professionnel ; de même, ce n'est pas parce que l'aîné réside à domicile que la maltraitance est commise par un proche. Par exemple, la maltraitance en milieu d'hébergement peut être commise par les proches (Pelletier & Beaulieu, 2014).

### **Quelles formes prend la maltraitance ?**

La nature des violences subies par les personnes âgées est très liée à leur degré d'autonomie et à leur mode de vie (Van Rompaey, 2003). On peut classer ces violences en différentes catégories. Les violences physiques sont évidemment les plus connues et les plus visibles. On peut néanmoins constater qu'elles sont loin d'être les plus fréquentes (8,65 % des cas ; Respect Seniors, 2014). Les violences physiques peuvent consister à donner des coups, à pincer, à brûler, à provoquer des chutes, ou encore à priver de liberté de mouvement. Les violences psychologiques sont, de loin, les plus fréquentes (32,40 % des cas ; Respect Seniors, 2014). Elles regroupent le manque de respect, les insultes, les brimades, les contraintes exagérées, les interdictions, le chantage, l'infantilisation... Les violences financières sont relativement fréquentes (22 % des cas ; Respect Seniors, 2014) : les aînés sont victimes de spoliation ou de détournements de leur biens (argent, biens immobiliers). On les amène aussi à donner une sorte d'héritage anticipé, sous la menace ou la contrainte. Les négligences représentent environ un cas de maltraitance sur cinq (21,52 % ; Respect Seniors, 2014). Elles peuvent être volontaires ou involontaires et de gravité diverse, mais regroupent tout manque d'aide à la vie quotidienne de l'aîné. On y retrouve les soins incorrects (soins mal dosés, soins oubliés), l'incontinence dite « induite », car elle est due à une négligence du personnel, le manque de stimulation, etc. Enfin, les violences « civiques » s'apparentent à un abus de droits (14,85 % des cas ; Respect Seniors, 2014). On y retrouve des abus comme le contrôle des relations sociales, le détournement de procuration, le fait de prendre des décisions à la place de l'aîné, etc.

Selon une classification de l'American Medical Association (1987, citée par Marguerite et coll., 2004), il y aurait 7 formes de maltraitance, soit les 5 que nous venons d'évoquer, avec deux changements : l'ajout des violences médicales (manque de soins, abus ou privation de médicaments, traitement non respecté ou imposé, manque d'information, manque de soulagement de la douleur, manque de coordination dans les soins) et la distinction des négligences actives (intentionnelles) et passives (non intentionnelles). Pour information, les différentes formes de maltraitance ainsi que leurs manifestations ont été très bien décrites en français par Yaffe et Tazkarji (2012).

### **Quels sont les facteurs de risque de maltraitance ?**

Généralement, les situations de maltraitance n'émergent pas n'importe où et n'importe quand. Il

existe des facteurs qui augmentent le risque de maltraitance (Lachs & Pillemer, 2004). Berg et coll. (2005) les répartissent en quatre catégories. Il y a tout d'abord les facteurs liés à la victime. On constate que plus l'aîné est dépendant, plus il court le risque d'être maltraité. Certains troubles qui occasionnent une grosse charge de travail et sont mal acceptés (ex. incontinence, diarrhée, vomissements) ainsi que le mauvais caractère ou l'agressivité jouent défavorablement également. Enfin, on constate que les aînés isolés sont plus à risque de maltraitance. Viennent ensuite les facteurs liés à l'auteur de la maltraitance. Tout le monde n'est pas aussi susceptible d'adopter un comportement maltraitant. Si l'on est fragile, qu'on souffre de troubles mentaux, qu'on est isolé ou marginalisé, qu'on vit d'importantes difficultés financières ou sociales, les risques de basculer dans la maltraitance sont plus importants. Les facteurs liés à la relation entre la victime et l'auteur ne doivent pas être négligés. La question de la cohabitation peut poser des problèmes, notamment si l'espace est très réduit. La dépendance financière de l'un vis-à-vis de l'autre peut aussi aggraver la situation. Les antécédents de violence familiale sont aussi des facteurs de risque ; il arrive qu'un enfant maltraité dans sa jeunesse se « venge » sur son parent âgé. Enfin, il existe des facteurs contextuels. Par exemple, vivre dans un lieu inadapté aux besoins de l'aîné crée de la tension. De même, en institution, le fait que le personnel soit soumis à des contraintes temporelles trop importantes peut être un facteur de risque.

### En guise de conclusion...

Comme nous avons tenté de le montrer dans cette analyse, la maltraitance envers les aînés n'est pas forcément celle que l'on croit. La plupart du temps, elle n'a pas lieu en institution, mais bien au domicile ; elle est beaucoup plus le fait de la famille (et en particulier des enfants) que de professionnels ; elle peut prendre de nombreuses formes et est bien plus souvent psychologique que physique ; elle est causée par de multiples facteurs qui entrent en interaction permanente.

Pour conclure, nous aimerions formuler au nom d'Énéo le vœu que le phénomène de la maltraitance à l'égard des aînés puisse être endigué et que nous puissions aller beaucoup plus loin que l'absence de maltraitance, vers la bientraitance (Beaulieu & Crevier, 2010) — faite de respect, de bons soins, de marques de confiance et d'encouragements — pour tous les aînés, quels qu'ils soient.

Jean-Baptiste Dayez

### Pour aller plus loin...

- Beaulieu, M., & Crevier, M. (2010). Contrer la maltraitance et promouvoir la bientraitance des personnes âgées regard analytique sur les politiques publiques au Québec. *Gérontologie et Société*, 133(2), 69-87.
- Berg, N., Moreau, A., & Giet, D. (2005). La maltraitance des personnes âgées, un phénomène de société. *Revue Médicale de Bruxelles*, 26(4), S344-S349.
- Bond, M. C., & Butler, K. H. (2013). Elder abuse and neglect: Definitions, epidemiology, and approaches to emergency department screening. *Clinics in Geriatric Medicine*, 29(1), 257-273.
- Cooper, C., Selwood, A., & Livingston, G. (2008). The prevalence of elder abuse and neglect: a systematic review. *Age and Ageing*, 37(2), 151-160.
- Lachs, M. S., & Pillemer, K. (2004). Elder abuse. *The Lancet*, 364(9441), 1263-1272.
- Marguerite, E., Martrille, L., & Malbranche, S. (2004). Les maltraitements envers les personnes âgées. *Urgence Pratique*, 66, 35-37.
- Moulias, R., Busby, F., & Hugonot, R. (2010). Une méthodologie de traitement des situations de maltraitements. *Gérontologie et Société*, 133(2), 89-102.
- Pelletier, C., & Beaulieu, M. (2014). La maltraitance commise par des proches envers les aînés hébergés : Émergence d'une problématique peu documentée. *Vie et Vieillesse*, 11(3), 30-37.
- Pillemer, K., & Finkelhor, D. (1988). The prevalence of elder abuse: A random sample survey. *The Gerontologist*, 28(1), 51-57.
- Plamondon, L. (2007). Violence en contexte d'intimité familiale des personnes âgées. *Gérontologie et Société*, 122(3), 163-179.
- Respect Seniors (2014). *Statistiques 2013*. Accessible en ligne : [http://www.respectseniors.be/images/statistiques\\_2013.pdf](http://www.respectseniors.be/images/statistiques_2013.pdf)

- Scolas, V., & Makhlouf, F. (2010). *Maltraitance envers les personnes âgées*. Accessible en ligne : <http://www.globalaging.org/elderrights/world/2011/Maltraitance.pdf>
- Van Rompaey, C. (2003). Solitude et vieillissement. *Pensée Plurielle*, 6(2), 31-40.
- Yaffe, M. J., & Tazkarji, B. (2012). Comprendre la maltraitance des aînés en pratique familiale. *Canadian Family Physician*, 58(12), e692-e698.

Pour citer cette analyse

Dayez, J.-B. (2014). Maltraitance envers les aînés : un état des lieux. *Analyses Énéo*, 2014/15.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl

Chaussée de Haecht 579 BP 40 — 1031 Schaerbeek – Belgique  
e-mail : [info@eneo.be](mailto:info@eneo.be) — tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de



Avec l'appui de

